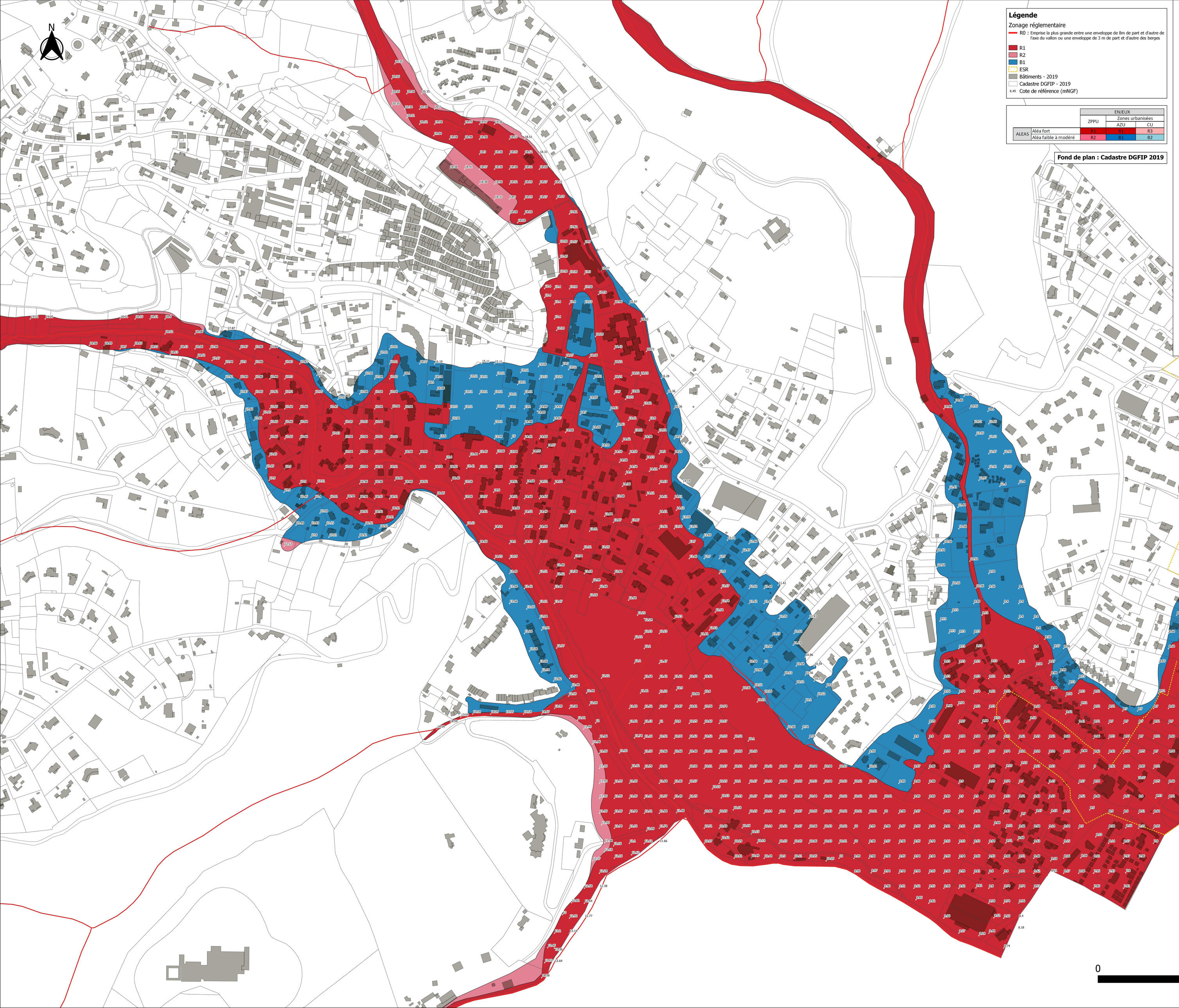

Légende

Zonage réglementaire

- R0 : Emprise la plus grande entre une enveloppe de 8m de part et d'autre de l'axe du vallon ou une enveloppe de 3 m de part et d'autre des berges
- R1
- R2
- B1
- ESR
- Bâtiments - 2019
- Cadastre DGFIP - 2019
- 8.45 Cote de référence (mNGF)

		ENJEUX		
		ZPPU	Zones urbanisées	
			AZU	CU
ALEAS	Aléa fort	R1	R1	R3
	Aléa faible à modéré	R2	B1	B2

Fond de plan : Cadastre DGFIP 2019

PRÉFET DES ALPES-MARITIMES
Liberté Égalité Fraternité

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques

COMMUNE DE BIOT

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS D'INONDATIONS

27 JUIN 2022

CARTE DE ZONAGE RÉGLEMENTAIRE
PLAN B : PLAINE DE LA BRAGUE 1/2000

Les Préfets des Alpes-Maritimes
AB 4352
Pour le Préfet
GONZALEZ

PRESCRIPTION DU PPR : arrêté du 5 décembre 2017 et prorogé le 23 septembre 2020
MISE À DISPOSITION DU PUBLIC : du 22 octobre 2020 au 23 novembre 2020

Cabinet MERLIN
Groupe MERLIN

Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements - Risques - Sécurité
Pôle Risques Naturels et Technologiques